



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte



APPEL : ASSUMEZ VOS RESPONSABILITÉS POUR NOS DROITS HUMAINS !

Cet appel lancé dans le cadre de la campagne « Facteurs de protection D – Les droits humains nous protègent » est soutenu par l'ACAT-Suisse à l'occasion de la Journée des droits humains 2015. L'appel peut également être signé en ligne sous <http://www.facteurdeprotection-d.ch/signer-lappel>

Il y a 40 ans, la Suisse a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Il est temps de rappeler à l'ensemble de la population et aux décideuses et décideurs politiques l'importance de s'engager en faveur du maintien et du renforcement des droits humains en Suisse. La protection de ces droits va en effet de moins en moins de soi. Ces dernières années, les votations populaires se multiplient, dont les exigences contreviennent aux droits fondamentaux et aux droits humains contraignants définis dans la CEDH. Or, la restriction de nos droits fondamentaux signifie un affaiblissement de notre démocratie, de notre sécurité et de notre liberté.

La CEDH définit un cadre minimal en matière de droits humains. Ce dernier repose sur un consensus de la communauté européenne des valeurs. La CEDH protège donc les droits fondamentaux de tous les individus en Europe. Elle a beaucoup contribué à l'émergence, après la Seconde Guerre mondiale, d'une Europe qui privilégie l'Etat de droit, la démocratie et le progrès économique et social. La CEDH a, ces 40 dernières années, influencé positivement et de multiples manières la culture suisse des droits fondamentaux. C'est ainsi qu'elle a également servi de base pour le développement de la protection des droits fondamentaux dans la Constitution fédérale de 1999. La CEDH offre en Suisse une double protection:

1. Avec la ratification de la convention il y a 40 ans, la Suisse s'est engagée à mettre en œuvre sur son territoire le standard minimal européen de la protection des droits humains. Il en est résulté que les droits humains de la CEDH sont ancrés comme droits fondamentaux dans la législation et la jurisprudence.
2. La CEDH permet à chaque individu des 47 Etats-membres du Conseil de l'Europe de présenter à la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) à Strasbourg une plainte pour violation de ses droits humains par un Etat contractant. Cette possibilité est donc également offerte à tout individu en Suisse.

Les initiatives populaires peuvent modifier en permanence notre Constitution fédérale, et ce même si les nouvelles dispositions contreviennent aux droits fondamentaux garantis dans la Constitution fédérale. La Suisse n'a pas de tribunal national qui pourrait protéger les droits fondamentaux garantis dans notre constitution. Notre responsabilité individuelle pour la préservation de la protection des droits humains est donc particulièrement grande.

Nous, signataires, appelons toutes les personnes vivant en Suisse et en particulier l'ensemble des décideuses et décideurs politiques afin qu'ils assument leurs responsabilités :

Les électrices et les électeurs appliquent, en tant que constituants, leur droit d'initiative de telle sorte que les droits fondamentaux stipulés dans la Constitution fédérale soient respectés pour tous les individus. Ils s'orientent dans ce contexte vers les standards minimaux internationaux en matière de droits humains, qui sont ancrés en particulier dans la CEDH.

Les parlementaires de l'Assemblée fédérale sont conscient(e)s de leur rôle de garants de la Constitution et développent une pratique précise d'évaluation et de mise en œuvre des initiatives populaires qui protègent nos droits fondamentaux. Ils s'engagent, en tant que législateurs, à respecter et à protéger les droits fondamentaux définis dans la Constitution fédérale ainsi que les standards minimaux internationaux, en particulier les droits stipulés dans la CEDH.

Les tribunaux suisses sont liés au droit international. C'est la raison pour laquelle ils s'appuient, dans leur jurisprudence, sur les droits fondamentaux de la Constitution fédérale et sur les droits humains de la CEDH.

Le Conseil fédéral a pour objectif que les droits fondamentaux et humains soient respectés dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre du droit à tous les niveaux de l'Etat. Il promeut, au sein du Conseil de l'Europe, le maintien de la CEDH comme standard européen minimal pour les droits humains.

Vous avez la possibilité de signer l'appel soit en ligne sous www.facteurdeprotection-d.ch/signer-lappel, soit sur le formulaire ci-dessous. Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le site, cochez s.v.p. dans la case « anonyme ». Si vous souhaitez recevoir des informations sur la campagne Facteur de protection D, veuillez indiquer votre adresse e-mail.

Les données vous concernant seront uniquement utilisées à des fins internes. Nous ne transmettons aucune adresse à d'autres organisations et respectons scrupuleusement les exigences légales en matière de protection des données.

Dialogue CEDH

Association responsable de la campagne « Facteur de protection D »
3000 Berne · www.facteurdeprotection-d.ch · T +41 (0)31 508 56 52
Banque cantonale bernoise BCBE · CH65 0079 0042 9281 1595 1

ACAT-Suisse

Speichergasse 29 · 3001 Berne
www.acat.ch · info@acat.ch
T +41 (0)31 312 20 44 · CCP: 12-39693-7



APPEL : ASSUMEZ VOS RESPONSABILITÉS POUR NOS DROITS HUMAINS !

Nous, soussignés, soutenons cet appel.

Nom, prénom	Adresse	Anonyme	Si vous souhaitez rester informé sur la campagne Facteur de protection D, veuillez introduire votre adresse e-mail (ou postale si vous n'en n'avez pas).

**Merci de renvoyer cette pétition d'ici au 14 décembre 2015 à :
ACAT-Suisse, « Journée des droits humains », Case postale, 3001 Berne**

Nom, prénom	Adresse	Anonyme	Si vous souhaitez rester informé sur la campagne Facteur de protection D, veuillez introduire votre adresse e-mail (ou postale si vous n'en n'avez pas).

**Merci de renvoyer cette pétition d'ici au 14 décembre 2015 à :
ACAT-Suisse, « Journée des droits humains », Case postale, 3001 Berne**